Docusign Envelope ID: 13432770-0E04-4E5F-A7F3-BB4BE0B7E2DD

VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 5 Place Tristan Bernard – 75017 Paris
RCS Paris n°424.507.978

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE DIX VINGT-CINQ (2025)
LE VINGT-ET-UN MAI (21.05)
A 14 H 00
Au siège social

Les Associés de la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 300 000 €, dont le siège social est situé 5 Place Tristan Bernard – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424.507.978 se sont spontanément réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la demande du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Thierry THIBAUT de MENONVILLE, en sa qualité de Président de la Société.

SONT PRESENTS :

- La société EXPERTS ET ENTREPRENDRE PARIS, représentée par Monsieur Grégoire PREVERAUD de VAUMAS, propriétaire de 7 747 actions ordinaires ;

- Monsieur Thierry THIBAUT de MENONVILLE, propriétaire d'une (1) action ordinaire.

Le Président constate en conséquence que les associés présents détiennent ensemble la totalité des 7 748 actions ordinaires composant le capital social et que le quorum est atteint ; que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer, par application des dispositions légales et statutaires.

Le Président met à la disposition des associés :

- Les statuts,
- Le projet de texte des résolutions proposées.

Puis, le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social de manière à ce que les Associés puissent prendre part au vote des résolutions ci-après en parfaite connaissance de cause. L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnait la validité de sa réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 13432770-0E04-4E5F-A7F3-BB4BE0B7E2DD

- Approbation de la transmission universelle du patrimoine de la société AUDIT GESTION FINANCE à la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL (dissolution sans liquidation en application de l'article 1844-5 du code civil),

- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président de séance rappelle que la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL envisage de procéder à l'absorption de sa filiale détenue à 100 %, à savoir la société AUDIT GESTION FINANCE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 500 000 euros, ayant son siège social situé 5 Place Tristan Bernard – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 381.450.154, en réalisant une opération de transmission universelle du patrimoine de cette dernière, selon les dispositions prévues par l'article 1844-5 du Code civil.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
Approbation de la transmission universelle du patrimoine de la société AUDIT GESTION FINANCE à la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL (dissolution sans liquidation en application de l'article 1844-5 du code civil)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions prises à titre extraordinaire, **après avoir pris acte** que :

- sur le plan juridique, par application de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, cette dissolution sans liquidation prendra effet par la transmission universelle du patrimoine de la société AUDIT GESTION FINANCE (société confondue) au profit de la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL (société confondante), soit à l'issue du délai d'opposition des créanciers de 30 jours courant à compter du lendemain de la parution au BODACC de la présente décision ou en cas d'opposition d'un ou plusierus créancier(s) de la société confondue dans le délai susvisé, à la date soit de la décision de justice rejetant la ou les opposition(s), soit du remboursement de la ou des créance(s) en cause, soit de la constitution de garanties suffisantes ;

- la présente dissolution entrainera la fin du mandat de la gérance de Monsieur Thierry THIBAUT de MENONVILLE au sein de la société confondue à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, tel que rappelé ci-avant ;

- la radiation de la société AUDIT GESTION FINANCE sera requise à l'expiration des délais ci-dessus, conformément aux conditions légales ;

décide d'autoriser et d'approuver la dissolution anticipée de la société AUDIT GESTION FINANCE, filiale à 100 %, qui emportera transmission universelle de son patrimoine à la société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil ;

décide la rétroactivité de l'opération de dissolution-confusion au **1er octobre 2024** ;

Docusign Envelope ID: 13432770-0E04-4E5F-A7F3-BB4BE0B7E2DD

décide l'application à la présente opération de dissolution-confusion du régime fiscal de faveur des fusions en matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux dispositions de l'article 210-O A du Code général des impôts,

donne pouvoirs au Président à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société AUDIT GESTION FINANCE, passer et signer tous actes, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions prises à titre extraordinaire, **décide** de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie et/ou d'un extrait certifié(e) conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'enregistrement requises par la loi et les règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés et par le Président.

Pour EXPERT ENTREPRENDRE PARIS M. Grégoire PREVERAUD de VAUMAS DocuSigned by: Grégoire PREVERAUD de VAUMAS B8E46418C8B54F2...	**M. Thierry THIBAUT de MENONVILLE** Président Signé par : Thierry THIBAUT de MENONVILLE 378A8F9F980E438...